



Indemnité d'expatriation au prorata du temps de travail

Par **mylène**, le **18/09/2012** à **15:04**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée à 60% ETP d'une association française en poste au Sénégal. Nous devons prochainement percevoir une prime d'expatriation de 50 points. Néanmoins, il semblerait que mon employeur veuille m'attribuer cette indemnité au prorata de mon temps de travail. En a-t-il le droit?

Mon expatriation est à temps plein, non?

Merci de votre réponse.

Mylène Harter